

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE*

*Veuillez noter que les règles peuvent être modifiées en tout temps sans préavis.

DESCRIPTION DU SERVICE

La halte-garderie accueille gratuitement les enfants âgés de **18 mois à 5 ans**. Ce service est offert exclusivement aux familles du secteur Peter-McGill de Ville Marie. Le local se trouve au rez-de-chaussée de l'édifice, dans le Centre Multi. La capacité d'accueil est de 6 enfants par période de garde.

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi : de 9h30 à 12h30

INSCRIPTION

L'inscription officielle de l'enfant doit être effectuée auprès de la responsable de la halte-garderie. Le parent devra avoir en main une **preuve de résidence** et une **pièce d'identité officielle** indiquant la date de naissance de l'enfant lors de l'inscription. Le code postal du domicile familiale doit débiter par : **H2X, H3A, H3G, H3H, H3V, H3Y, H3Z**.

ATTENTES ET PROCÉDURES

Veuillez mettre vos initiales à la fin de chaque clause pour montrer votre accord.

➤ **Fréquence et durée de la période de garde**

L'enfant peut fréquenter la halte-garderie **deux fois par semaine** pour une période de trois heures.

➤ **Intégration progressive**

Il est fortement recommandé que l'intégration de l'enfant à la halte-garderie se déroule de façon progressive. Par exemple, le parent peut rester avec son enfant à la première visite. Si tout se passe bien, la durée de la période de garde peut ensuite augmenter graduellement. La situation de chaque enfant sera discutée plus spécifiquement avec la responsable de la halte-garderie.

➤ **Arrivée**

À l'arrivée à la halte-garderie, le parent doit prendre le temps de déshabiller son enfant. Il peut rester avec son enfant le temps nécessaire pour qu'il se sente bien.

➤ **Contact**

Quand l'enfant est à la halte-garderie, il est très important de pouvoir rejoindre les parents. Nous recommandons aux parents de répondre à leurs appels pendant la période de garde et d'activer la messagerie vocale de leur téléphone cellulaire.

➤ **Vêtements**

Le parent doit apporter des chaussures et des vêtements de rechange pour son enfant. Il est fortement recommandé d'identifier les effets personnels de l'enfant. **Le Y des femmes de Montréal ne peut être tenu responsable des objets perdus ou endommagés.**

➤ **Couches**

Le parent doit fournir les couches et les serviettes humides, le tout identifié au nom de l'enfant. **Les couches en tissu ne sont pas admises à la halte-garderie.**

➤ **Jouets de la maison**

L'enfant peut apporter son doudou ou son toutou. Toutefois, les jouets provenant de la maison sont interdits.

➤ **Collation**

Le parent doit fournir la collation de son enfant. Les seules collations acceptées sont les fruits et les légumes frais (par exemple : banane, carotte, compote de pommes, jus de fruits, etc.). Le fruit ou légume doit déjà être coupé et prêt à manger. **Chocolat, gomme, bonbons, arachides et noix sont interdits en tout temps dans la halte-garderie.**

➤ **Santé**

Veuillez noter que le personnel de la halte-garderie n'est pas autorisé à administrer de médicaments. Afin de protéger la santé des enfants et d'éviter tout risque de contagion, la responsable de la halte-garderie peut en tout temps refuser l'accès à un enfant malade ou demander aux parents de venir chercher leur enfant.

➤ **Absences**

Si votre enfant doit s'absenter, doit arriver plus tard ou partir plus tôt que prévu, le parent doit aviser la responsable de la halte-garderie à l'avance ou la journée même avant 9h30 par téléphone au 514 866-9941, poste 209 ou par écrit à halte-garderie@ydesfemmesmtl.org. S'il n'y a pas de réponse au téléphone, veuillez laisser un message vocal.

➤ **Absences non-justifiées**

Après deux absences non-justifiées, le parent ne pourra plus bénéficier du service de halte-garderie du Y des femmes de Montréal.

➤ **Retard**

Le parent doit venir chercher son enfant et doit avoir quitté les lieux avant l'heure de fermeture de la halte-garderie soit 12h30. **Aucun retard ne sera toléré.**

➤ **Non-respect des règles**

En cas de non-respect des règles, un premier avertissement au parent sera émis. Après un second non-respect, le parent ne pourra plus bénéficier du service de halte-garderie du Y des femmes de Montréal.

➤ **Annulation**

En cas d'annulation du service, la responsable de la halte-garderie tentera de joindre le parent par téléphone pour l'aviser.

Lu et approuvé à : _____ Date : _____

Nom parent ou tuteur : _____ Signature : _____

RENSEIGNEMENTS

Sabine Philippidès / halte-garderie@ydesfemmesmtl.org
514 866-9941, poste 209